



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20120709-22177-DE-1-1_0
Date de signature : 12/07/12
Date de réception : jeudi 12 juillet 2012
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2012.724**

Séance publique du

9 juillet 2012

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

**OBJET : ARBOIS - CONSTRUCTION D'UN REFUGE ANIMALIER - DEMANDE
D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT**

Le 09/07/12 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 03/07/2012, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mlle Odile BARBAT-BLANC à Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Dahbia BENNOUR à Mme Catherine SILVESTRE, Mme Danièle BRUNET à M. Alexandre GALLESE, M. Maurice CHAZEAU à M. Jean CHORRO, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES à M. Stéphane PAOLI, M. Christian LOUIT à M. Yannick DECARA, Mme Amaria MOHAMMEDI à M. Laurent DILLINGER, M. Christian PEREZ à M. Jean-Marc PERRIN

Excusés sans pouvoir :

Mme Agnès AMIACH ELBEZ

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -
Etudes Juridiques et Marchés Publics
Direction du Foncier & Gestion du Patrimoine

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 09/07/12

RAPPORTEUR : Mme Odile BONTHOUX

Politique Publique : 05-TRAVAUX STRUCTURANTS ET D'AMELIORATION DE L'ESPACE PUBLIC

OBJET : ARBOIS - CONSTRUCTION D'UN REFUGE ANIMALIER - DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La Ville a souhaité mettre à profit l'existence, sur un terrain dont elle est propriétaire, d'un refuge animalier qui fonctionne bien pour regrouper sur ce site, situé à proximité de la Tour d'Arbois, le projet de refuge et de fourrière animale.

Une modification du POS, ayant pour objet de permettre ce projet, a donc été conduite.

Le secteur concerné se situe à proximité de la Gare d'Aix-en-Provence TGV, au sein de la forêt de l'Arbois et est accessible depuis la RD65d, à environ 1,5 km au nord de la RD9 qui permet de joindre Vitrolles depuis Aix Les Milles.

Sur l'emplacement du nouveau site, le zonage est de type A-ND1, dans lequel la protection est totale.

La Ville, actionnaire de la SPLA Pays d'Aix Territoires, a décidé par délibération de son conseil municipal du 16 juillet 2010, de confier la réalisation d'une fourrière et la construction d'un refuge pour animaux, à proximité de la Tour d'Arbois.

La capacité du refuge nouvellement créé est fixée à 49 chiens. Les travaux seront exécutés en une seule phase. Le coût prévisionnel du projet s'élève à un montant de 1 850 000,00 € TTC.

La SPLA Pays d'Aix Territoires a déposé une demande d'autorisation d'urbanisme. En cours d'instruction du dossier correspondant, il est apparu nécessaire de solliciter, auprès des services de l'ETAT, une demande de défrichage nécessaire à la validation du permis de construire.

Sur la parcelle cadastrée section LA n° 5 d'une emprise globale de 3 hectares 35 ares 49 centiares, la surface totale à défricher est de : 0 hectare 43 ares 57 centiares sur

Il est précisé qu'il appartient au demandeur du projet, à savoir la SPLA Pays d'Aix Territoires, d'obtenir les autorisations administratives nécessaires à sa réalisation.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** la SPLA Pays d'Aix Territoires à déposer la demande d'autorisation de défrichement sur l'emprise du futur refuge animalier.
- **AUTORISER** Mme le Maire ou l'Adjoint délégué au Foncier à signer tout document afférent à ce dossier.

**2012.724 - ARBOIS - CONSTRUCTION D'UN REFUGE ANIMALIER - DEMANDE
D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT**

Présents et représentés	: 54
Présents	: 45
Abstentions	: 12
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 42
Pour	: 42
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, Mme Brigitte DEVESA, Mme Michelle EINAUDI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Fleur SKRIVAN, Mme Marie José VALETA

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 12/07/2012
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**